

Communiqué de presse – Paris, le 16 janvier 2020 #solidarité #économie #autonomie #soin #handicap #parentalité @FedeAdedom

Adédom : Ensemble faisons bouger les lignes

À l'heure de l'indispensable transition des organisations pour s'adapter aux mutations de la société, Adessadomicile devient Adédom et réaffirme la nécessité de considérer l'accompagnement, l'aide et le soin à la personne dans une globalité. Pour favoriser une vie épanouie, chez soi, plus longtemps.

Mieux vivre à domicile grâce à un accompagnement adapté

Fédération d'employeurs du secteur de l'aide et des soins à domicile, Adédom a la volonté, comme l'énonce son président Patrick Malphettes, de « permettre à chacun de vivre dignement à domicile grâce à un accompagnement de qualité ».

Vivre dignement signifie non pas de bénéficier de services pour survivre chez soi mais bien, pour les acteurs du secteur, d'améliorer l'aspect social des offres pour en faire de vrais leviers du mieux-être.

Adédom, la Fédération du soutien à domicile

Avec en ligne de mire le respect, la proximité, l'accompagnement de la personne dans sa globalité et l'innovation, Adédom créé la marque *réseau adédom* visible sur tout le territoire et invite les associations porteuses des mêmes valeurs à le rejoindre.

L'aide devient soutien, un soutien face aux besoins réels exprimés, porté par l'innovation d'un réseau dynamique et expert. Cette ambition se traduit par plusieurs actions :

- **#NewDeal**: Fin 2019, la Fédération <u>a publié une étude</u> socio-économique sur l'impact des soins et de l'aide à domicile pour la collectivité, complétée de propositions concrètes.
- La fédération du domicile affirme son positionnement et déploie une communication plus large, pour faire bouger les lignes.

www.adedom.fr





<u>Adédom</u>: Reconnu d'utilité publique, le réseau couvre les **18 régions françaises**, avec des associations et structures gestionnaires à but non lucratif dans plus de **90 départements**, dont les départements, collectivités et régions d'outre-mer. **Acteurs de la solidarité nationale**, les adhérents contribuent au soutien à domicile des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, à la prévention, à la promotion de la santé et à l'accès aux soins à domicile. Les missions des services sont de **prévenir**, **éduquer et accompagner** la personne dans le cadre d'une intervention professionnelle et d'une démarche de qualité.